

Département du Gard

Mairie

Le Village

30440 Saint Roman de Codières

☎ - fax : 04 67 81 30 50 mail : mairiestroman@orange.fr

## **Compte rendu du conseil municipal du 05 avril 2019**

Le 5 avril 2019 à 18 heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Saint-Roman de Codières régulièrement convoqué se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Villaret Luc, Maire.

Etaient présents : Boissière Pierre, Lautric Adrienne, Landes Thierry, Étancelin Gérard, Sordoillet Gaultier, Pascal Frédéric arrivé pour le budget primitif.

Absentes excusées : Caillat Nicole qui donne procuration à Pascal Frédéric,  
Decisier Geneviève qui donne procuration à Villaret Luc,  
Sordoillet Nathalie qui donne procuration à Boissière Pierre  
Fenêtrier Sylvie

Secrétaire de séance : Adrienne Lautric

### **Ordre du jour**

1. Compte administratif de la commune de 2018
2. Compte de gestion de la commune de 2018
3. Affectation du résultat de 2018
4. Vote des taux d'imposition 2019
5. Prix de l'eau de la commune 2019
6. Prix de l'assainissement de la commune 2019
7. Vote du budget primitif de la commune pour 2019
8. Subvention aux voyages scolaires
9. Questions diverses.

Monsieur le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour : la pérennisation du contrat de travail de Séverine Debiée ainsi que l'augmentation du nombre d'heures de travail hebdomadaire. Ce nouveau point est accepté à l'unanimité.

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU PRÉCÉDENT CONSEIL MUNICIPAL**

Le compte rendu du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> mars 2019, dont une copie a été adressée à chaque membre du Conseil le 02 avril 2019, est soumis à approbation.

Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité

---

## Recrutement sur un emploi permanent

---

Monsieur le Maire rappelle que suite au départ à la retraite de Françoise Juttau en septembre 2018 en poste au secrétariat de la mairie, il a été recruté un agent non-titulaire en contrat à durée déterminée pour la remplacer sur son poste.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le contrat de travail de l'agent recruté au 1<sup>er</sup> juillet 2018 en tant qu'adjoint administratif non titulaire à temps non complet sur le poste administratif du secrétariat de la mairie, prend fin le 30 juin 2019 et qu'il convient de prévoir sa pérennisation ainsi que l'augmentation de son temps de travail afin de pourvoir aux besoins du service.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'inscrire sur la liste des personnels du Sivom de Sumène (30440) l'agent en poste, et de porter à 20 heures le nombre d'heures de travail hebdomadaire.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Ainsi fait et délibéré à l'unanimité, les jours et mois et an sus-dits

---

## Vote du compte administratif 2018 Commune

---

M. Le Maire, ne participe pas au vote

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote le compte administratif de la commune pour 2018.

### Section de fonctionnement

Dépenses _____	157 819.49 €
Recettes _____	450 336.68 €
Excédent _____	292 517.19 €

### Section d'investissement

Dépenses _____	26 894.56 €
Recettes _____	74 042.89 €
Excédent _____	47 148.33 €

Voté à l'unanimité, 6 voix pour

---

### **Vote du compte de gestion 2018 Commune**

---

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote le compte de gestion de la commune pour 2018.

#### Section de fonctionnement

Dépenses \_\_ 157 819.49 €

Recettes \_\_\_ 450 336.58 €

Excédent \_\_\_ 292 517.19 €

#### Section d'investissement

Dépenses \_\_\_ 26 894.56 €

Recettes \_\_\_\_\_ 74 042.89 €

Déficit \_\_\_\_\_ 47 148.33 €

Voté à l'unanimité 8 voix pour

---

### **Vote de l'affectation de résultat commune**

---

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter la somme de 292 517.19 € en section de fonctionnement au 002

Voté à l'unanimité 8 voix pour

---

### **Vote du taux des trois taxes pour 2019**

---

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote le taux des trois taxes pour 2019 :

Taxe d'habitation 5.56%

Taxe foncier bâti 8.37%

Taxe foncier non bâti 52.41%

Voté à l'unanimité 10 voix pour

---

### **Tarifs EAU et ASSAINISSEMENT pour 2019**

---

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote les tarifs EAU et ASSAINISSEMENT pour 2019 :

Prime fixe abonnement EAU 105€

Prix m3 1.05€

Prime fixe abonnement assainissement 15€

Prix m3 d'eau usée 0,50€/m3

Voté à l'unanimité 10 voix pour

---

### Vote du budget primitif 2019 Commune

---

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote le budget primitif de la commune 2019

Section de fonctionnement  
Dépenses \_\_\_\_\_ 334 362 €  
Recettes \_\_\_\_\_ 508 325 €

Section d'investissement  
Dépenses et recettes \_\_\_\_\_ 205 390 €

Voté à l'unanimité 10 voix pour

---

### *Aide aux voyages pour 2019*

---

#### **Aide aux voyages scolaires pour 2019**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide l'aide aux voyages scolaires pour l'année 2019,

Soit 90€ par an et par enfant (un seul voyage par an).

Ainsi fait et délibéré à l'unanimité, les jours et mois et an sus-dits

---

### *Questions diverses*

---

Adrienne Lautric fait part de l'augmentation importante des frais engagés par les parents pour le transport scolaire depuis quelques années. Le tarif était au départ gratuit, puis est passé à 15 € par enfant pour atteindre 70€ par enfant actuellement. Elle fait remarquer que pour les familles, en particulier les familles nombreuses, cette dépense est devenue conséquente.

Luc Villaret propose qu'une aide au transport scolaire soit portée à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

Adrienne Lautric et Luc Villaret Informe le conseil municipal des prochaines manifestations culturelles sur la commune de Saint-Roman de Codières :

- Journée de l'aigle le 23 juin avec un concert de jazz car ce sera aussi la fête de la musique
- Journée archéologique le 22 juin (reportée à l'automne 2019)
- Fetatito les 6 et 7 juillet
- Fête votive les 26 et 27 juillet
- Les Romanesques les 24 et 25 août.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h35